



**Déclaration de la République Démocratique du Congo à la 28^{ème} session de la
Conférence des Nations unies sur le climat (CoP28)**

**Allocution de Son Excellence Madame la Ministre du Tourisme de la
République Démocratique du Congo**

Dubaï, 09 décembre 2023

Monsieur le Président de la 28^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

C'est un réel plaisir pour moi de prendre la parole ce jour, au nom de la République Démocratique du Congo, à cette tribune de la 28^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Vous me permettrez en quelques lignes de vous présenter l'état des lieux de la mise en œuvre de notre action climatique au titre de l'Accord de Paris et ce, sous le leadership de Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République.

En effet, la République Démocratique du Congo a soumis en 2021 sa Contribution Déterminée à l'échelle Nationale révisée avec une ambition rehaussée de 21% de réduction de l'intensité de ses émissions nationales de gaz à effet de serre dont 19% avec interventions conditionnelles et 2% d'interventions inconditionnelles. Cette contribution porte sur les secteurs de l'Energie, de l'Agriculture, des Forêts et des Déchets, associés aux gaz tels que le dioxyde de carbone, le méthane et le protoxyde d'azote à l'horizon 2030.

Monsieur le Président ;

Mesdames et Messieurs,

La vision de la RDC dans cette contribution en matière de lutte contre les changements climatiques est de promouvoir une économie verte, résiliente et à faible émission de carbone en gérant rationnellement et durablement ses importantes ressources naturelles afin de garantir l'équilibre écologique et le bien-être social, économique, culturel et environnemental de sa population.

Le contexte national de notre pays, caractérisé par ses immenses ressources en eau, en forêts et en minerais critiques et stratégiques pour la transition écologique et la stabilisation du climat de la planète, présente, dans le cadre des mesures et actions d'atténuation, un atout majeur pour, non seulement la décarbonation de son économie ; mais,

aussi et surtout pour sa contribution à la réduction des émissions mondiales.

Compté parmi les Pays les Moins Avancés, notre pays, la République Démocratique du Congo, a élaboré un portefeuille cohérent et programmatique d'interventions en matière d'adaptation aux impacts des changements climatiques et a identifié ses besoins en termes d'accompagnement, nécessaire à la mise en œuvre de son Programme National d'Adaptation.

Monsieur le Président ;

Mesdames et Messieurs,

Pour y arriver de manière effective, la République Démocratique du Congo est en train de créer un environnement favorable, notamment la mise en place d'un cadre de gouvernance approprié, le développement des infrastructures requises et le renforcement des capacités techniques dans le cadre d'une approche intégrée et participative.

Au-delà du besoin d'opérationnalisation effective des cadres institutionnels légaux et des réformes nécessaires pour un déploiement effectif et rapide de ces cadres, il convient de relever l'importance d'établir des plateformes de concertation plus larges permettant d'assurer la pleine participation des acteurs étatiques au-delà du cadre gouvernemental et à la mise en œuvre harmonieuse de ce chantier, composé des parlementaires et des autorités locales, mais également des acteurs non étatiques tels que le secteur privé et la société civile, les peuples autochtones et les autres membres des communautés y compris les jeunes et les femmes.

L'atteinte de l'ambitieux objectif de réduction des émissions constitue un défi majeur pour la République Démocratique du Congo qui, pour y parvenir, devra mobiliser des financements climatiques d'envergure estimés à environ 48,68 milliards de Dollars Américains, dont USD 25,60 milliards pour la mise en œuvre des initiatives d'atténuation annoncées et USD 23,08 milliards destinés aux mesures prioritaires d'adaptation. A cela, il nous faut s'assurer du renforcement des capacités des parties prenantes et du transfert des technologies nécessaires pour le développement du pays.

Monsieur le Président ;

Mesdames et Messieurs,

Pour terminer mon propos, je dois rappeler que nous avons l'obligation de développer une solidarité agissante, traduire nos engagements en action concrète et ainsi, nous aurons fait œuvre utile en donnant aux générations futures une chance de vivre dans un environnement équilibré, comme celui que nous ont légué les générations précédentes.

Je vous remercie.